



# La langue des *Regrets*

## Introduction

La présente étude se propose de faire le point sur certains faits de langue propres au recueil des *Regrets*, inscrit au programme de l'Agrégation 2022. Elle n'entend certes pas être exhaustive, mais plutôt à accompagner les lecteurs dans leur lecture et dans leur analyse de l'œuvre en privilégiant quelques points saillants en lexicologie, en grammaire ou en stylistique. Il s'agit d'une part d'emplois particulièrement fréquents et/ou significatifs dans *Les Regrets* : c'est notamment le cas de la négation et des propositions subordonnées relatives, étudiées dans la première partie ; d'autre part, de faits de langue qui présentent des particularités en français du XVI<sup>e</sup> siècle ou qui ont pu évoluer depuis.

La langue de Du Bellay est en effet assez représentative du français de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : celle-ci respecte déjà un certain nombre de règles que nous appliquons encore en français contemporain et qui s'imposent tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle dans une volonté de clarification et de normativisation de la langue : systématisation de l'emploi des déterminants, des pronoms personnels sujets ; fixation de l'ordre des mots ; respect des règles d'accord... La langue du XVI<sup>e</sup> siècle présente certes une plus grande souplesse dans ces emplois, particulièrement en poésie. Cependant, on a déjà affaire, avec *Les Regrets*, à une syntaxe assez claire et à une langue accessible, y compris aux lecteurs contemporains.

Cette lisibilité est également due aux choix stylistiques et poétiques de leur auteur. On sait que Du Bellay privilégie, dans *Les Regrets*, la simplicité, et qu'il s'y éloigne des ambitions poétiques de *L'Olive* (1549), son premier recueil

de sonnets, dont la première édition est contemporaine de *La Deffence, et illustration de la langue françoise*. En 1558, il ne s'agit plus d'élever la poésie française par une langue « inusitée » – le mot est de Du Bellay ; le poète privilégie désormais une « fureur plus basse » (*Les Regrets*, sonnet 4), plus adaptée à la situation d'un poète qui déplore à plusieurs reprises, au début du recueil, la perte de son inspiration. Aussi les premiers sonnets des *Regrets* multiplient-ils les revendications de « simpl(icité) » (sonnet 4), voire de facil(ité) (sonnet 2). La forme même du sonnet se prête alors à l'expression des souffrances du poète exilé, mais aussi à la relation de ses activités à Rome ou à la description critique et satirique des personnages qu'il y rencontre, expériences dont il fait souvent part à ses destinataires, poètes, amis ou protecteurs. La langue des *Regrets* devient souvent celle d'une conversation familière, sur le modèle d'Horace ou d'Ovide.

Il faut cependant se garder de lire tout le recueil à l'aune de cette simplicité ou de cette familiarité. S'il se détourne des ambitions linguistiques quelque peu élitistes qu'il professait dans la *Deffence* en 1549, Du Bellay ne renonce pas complètement au style élevé, qu'il illustre notamment dans la dernière partie du recueil, constituée pour une bonne part de poèmes d'éloge adressés à de hauts personnages de l'entourage royal : Henri II, Diane de Poitiers, le Dauphin et surtout Marguerite de France, protectrice du poète. On trouve aussi des éléments de style élevé dans d'autres poèmes du recueil, parfois – mais pas toujours – sur un mode ironique, quand le poète tourne en dérision le style dont il entend justement s'éloigner. Les marques d'érudition, les références épiques et mythologiques, les hyperboles, les périphrases et les figures d'analogie, tous ces procédés que *La Deffence* encourageait pour élever le style poétique, trouvent aussi leur place tout au long des *Regrets*.

C'est donc avant tout dans une perspective de diversité et de variété des styles qu'il convient d'aborder le recueil des *Regrets*, et avec un regard chaque fois renouvelé qu'il convient d'en étudier la langue, familière et pourtant si recherchée.

## I. Lexicologie

La langue des *Regrets* se caractérise, de manière générale, par l'emploi d'un lexique courant, propre au style simple qu'entend pratiquer Du Bellay dans son recueil : « Je me contenterai de simplement écrire/Ce que la passion seulement me fait dire » (4, v. 9-10). Le vocabulaire des *Regrets* participe donc de cette poésie de la « modération » et de la « limitation » identifiée

par C. Noirot dans certains recueils de Du Bellay<sup>1</sup>. Il ne faut bien sûr pas interpréter de manière excessive cette recherche de simplicité lexicale : le texte des *Regrets* n'est pas exempt de références érudites, qui se manifestent notamment par l'emploi de noms propres historiques ou mythologiques, parfois justifiés par le contexte romain (« Antonin », « Dioclétien » : 107, v. 2), parfois convoqués à titre de pure référence érudite (« Aristarque » : 66, v. 4; « Alexandre », « César » : 173, v. 2-3; « Ganymède » : 105, v. 6 et 106, v. 9; « Apollon » et bien sûr « Ulysse », respectivement 3, v. 3; « À Monsieur d'Avanson », v. 50, et *passim*). On trouve également quelques mots savants, d'origine grecque ou latine, comme « Hyperborés » (8, v. 13), « homicide » (44, v. 3) ou encore « empenne », du verbe *empenner* (du latin *penna* : 171, v. 2), ce dernier mot rappelant le lexique élevé des sonnets de *L'Olive* de 1549-1550. La variété et la complexité lexicales des *Regrets* n'en restent pas moins en retrait des propositions de *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, qui encourageait encore, en 1549, le recours aux mots techniques ou savants, aux néologismes et aux mots grecs ou latins francisés. De telles audaces lexicales restent relativement rares dans *Les Regrets*. Pour le lecteur moderne, les quelques difficultés de compréhension tiennent donc davantage, comme dans tout texte du xvi<sup>e</sup> siècle, à l'emploi de mots sortis d'usage ou dont le sens a pu évoluer. Ce sera l'un des objets de cette étude que d'identifier les plus fréquents ou les plus remarquables de ces emplois et de retracer leur évolution dans une perspective diachronique. On s'intéressera ensuite, dans une perspective synchronique, à la dérivation lexicale et à l'usage poétique qu'en fait Du Bellay dans les *Regrets*.

## I. Approche diachronique

### a. Verbes et mots d'usage courant

Pour lire et comprendre tout texte du xvi<sup>e</sup> siècle, il importe de connaître le sens de certains mots d'emploi fréquent à cette époque et sortis d'usage en français contemporain. C'est notamment le cas de certains verbes comme *cuidier* ou *cuidier* (du latin *cogitare*), qui signifie « tenir pour vrai », « croire » et plus particulièrement « croire à tort ». On n'en trouve qu'une occurrence dans les *Regrets* mais ce verbe est encore assez largement employé au xvi<sup>e</sup> siècle : « Las, pourquoi de ce nœud sens-je la mienne êtreindre,/Quand mes justes regrets je cuide commencer ? » (48, v. 6). Le

---

1. C. Noirot, 2013.

verbe *souloir*, du latin *solere*, signifie quant à lui « avoir coutume de ». On le trouve à plusieurs reprises dans les sonnets du recueil :

Ne pense, Robertet, que cette Rome-ci  
Soit cette Rome-là, qui te soulait tant plaire.  
On n’y fait plus crédit, comme l’on soulait faire,  
On n’y fait plus l’amour, comme on soulait aussi.

À mi-chemin entre la lexicologie et la morphologie verbale, on peut aussi mentionner le cas des verbes qui présentent deux formes concurrentes à certaines personnes et/ou certains modes : ainsi le verbe *aller* présente deux conjugaisons : l’une issue de *\*allare* (du latin *ambulare*), l’autre de *\*vadere* qui a donné les formes *je vais, tu vas, ils vont*. On trouve aussi dans les *Regrets* la forme *voise* au subjonctif présent : « Que son cœur, où qu’il voise, y soit toujours présent » (« À son livre », v. 11) ; « Marseille, il ne faut point que pour la pénitence /[...] Il voise errant nu-pieds ne six ne sept années » (134, v. 12). À l’infinitif, la forme *acquerre*, du latin *acquirere* ou *adquirere* (35, v. 6) concurrence encore *acquérir* (38, v. 5).

Enfin, on trouve dans les *Regrets* quelques substantifs d’usage courant qui ont changé de sens depuis le xvi<sup>e</sup> siècle. Pour ne citer qu’un exemple, on peut s’intéresser au mot *chef* (du latin *caput*), qui apparaît à plusieurs reprises dans le recueil, par exemple en 171, 13 : « Et dis, cette princesse et si grande et si bonne, /Porte dessus son *chef* de France la couronne ». Il désigne alors la tête (*teste*), comme dans *couvre-chef*. Par extension, *chef* peut signifier le « bout » ou l’« extrémité » ; enfin, il peut traduire l’idée de supériorité ou de domination : le mot peut donc aussi avoir le sens de « maître » que nous lui donnons aujourd’hui. Dans les *Regrets*, il n’est employé que dans son sens premier de « tête ».

## b. Les mots de l’exil

Les mots évoquant l’exil et la souffrance qui lui est associée constituent, sans surprise, certains des emplois les plus fréquents dans les *Regrets*. Déverbal de *séjourner* (du latin *\*subdiurnare*), le substantif *séjour* connote à la fois la durée et le lieu : il indique le fait de demeurer un certain temps dans un lieu, ou l’endroit où l’on demeure (« Quand je changeai la France au séjour d’Italie » : 32, v. 8). Par extension, il peut signifier la durée de ce séjour : « car cette maladie/Ne me vient du trop lire, ou du trop long séjour » (59, v. 5-6). Il peut être connoté positivement et renvoyer à un lieu agréable, associé au repos ou même au refuge, lorsqu’il évoque l’Anjou natal du poète, « mon naturel séjour » (36, v. 1), « le plaisant séjour de ma terre Angevine » (19, v. 8). Il peut enfin être utilisé de manière métaphorique,

voire allégorique, dans une acception notamment religieuse ou morale (« le séjour des dieux », « le séjour éternel ») ; c'est le cas dans le sonnet 172 : « Voilà de l'autre part le grand chemin battu,/Où au séjour du vice on monte sans échelle » (v. 11-12). Les adjectifs *étrange* et *étranger* (du latin *extraneus*) sont synonymes au *xvi*<sup>e</sup> siècle : ils désignent ce qui vient d'un autre pays (« Je vieillis malheureux en estrange province », 24, v. 10) ; « Et demeurer trois ans sur ce bord étranger », 26, v. 11). Ils peuvent qualifier l'animé ou l'humain (« Et les Muses de moi, comme étrangères, s'enfuient » : 5, v. 14) et peuvent être substantivés : « d'un haineux étranger l'envieuse malice ». Notons l'existence au *xvi*<sup>e</sup> siècle du verbe *s'étranger* (« s'éloigner ») : « J'ai voulu mille fois de ce lieu m'étranger » (87, v. 9). Enfin, *étrange* peut déjà connaître une restriction de sens et signifier « surprenant, inhabituel » : « [Un] bruit de tambourins, une étrange harmonie » (80, v. 3).

L'expérience de l'exil justifie aussi le recours à un lexique affectif varié, connoté négativement, qui a souvent connu un affaiblissement de sens entre le français de la Renaissance et le français contemporain. On pense bien sûr aux *regrets* qui donnent leur titre au recueil : « Et vu tant de regrets, desquels je me lamente,/Tu t'ébahis souvent comment chanter je puis ». Déverbal de *regretter*, également attesté dans le texte (« La France regrettant, et regrettant encor/Mes antiques amis [...],/Je regrette les bois, et les champs blondissants » : 19, v. 6-7 et 9), le mot a d'abord le sens de « lamentation, plainte », avant de désigner plus largement un sentiment de déplaisir, voire de chagrin, causé notamment par une perte, éventuellement par un deuil (« Si du grand Jules tiers quelque regret te point » : 104, v. 10). Il peut prendre le sens de « repentir » mais cette acception n'est pas illustrée dans le recueil. Le mot *regrets*, souvent au pluriel, s'inscrit parfois dans une énumération d'émotions négatives : « Les regrets, les ennuis, le travail et la peine » (24, v. 12). Le substantif *ennui*, déverbal de *ennuyer* (du latin *\*inodiare*) a au *xvi*<sup>e</sup> siècle le sens fort de « souffrance morale, tourment, douleur ». *Travail* est issu du latin *tripalium*, qui désignait un instrument de torture à trois branches : par glissement métonymique, il en vient à désigner une torture ou une souffrance physique, puis morale ; dès le français médiéval, il prend aussi le sens d'« effort », « peine que l'on se donne ». Ce dernier sens est aussi attesté dans les *Regrets* :

Et peut-être que tel se pense bien habile,  
 Qui trouvant de mes vers la rime si facile,  
 En vain travaillera, me voulant imiter. (2, v. 12-14).

*Travail* ne garde en français contemporain que ce dernier sens (« activité humaine exigeant un effort », « activité professionnelle »). Parmi les autres noms évoquant la souffrance morale, on peut encore mentionner le

*soin*, issu du francique *sunni* par le biais du latin médiéval \**sunnia*, qui a plutôt au XVI<sup>e</sup> siècle le sens de « souci, préoccupation, inquiétude » : « Vu le soin ménager, dont travaillé je suis,/Vu l'importun souci, qui sans fin me tourmente » (12, v. 1-2). *Soin* a pour synonyme *cure* (du latin *cura* : « sollicitude », « inquiétude »), plus rare dans le recueil : « Chassant tout appétit et toute vile cure » (171, v. 13).

L'exil est vécu comme un emprisonnement : c'est le sens initial de l'adjectif *chétif*, formation populaire issue du latin *captivus* qui donne aussi *captif* (formation savante) : ces deux mots désignent d'abord l'état d'une personne prisonnière ou esclave. Par extension de sens, *chétif* en vient à qualifier le fait d'être prisonnier de ses vices ou de ses passions, et il se spécialise au Moyen Âge dans le sens moral, désignant une personne « moralement méprisable », « méchante », et finalement « pitoyable, malheureuse ». C'est ce dernier sens qu'il a généralement dans les *Regrets* : « Moi chétif cependant loin des yeux de mon Prince,/Je vieillis malheureux en étrange province » (24, v. 9-10). Par analogie, et par glissement du sens moral au sens physique, *chétif* en vient aussi à désigner un état de maigreur, de faiblesse physique ou, dans un sens plus figuré, la faible valeur d'une chose ou d'un objet. À partir du XV<sup>e</sup> siècle, *chétif* voit peu à peu son sens se restreindre au domaine physique, le seul dans lequel il est encore employé en français contemporain, tandis que *captif* garde le sens de « prisonnier ». Le sème d'emprisonnement/ est cependant bien présent dans les *Regrets*, à travers les mots « prison » (12, v. 14 ; 37, v. 13 ; 94, v. 2) ou « servage » (10, v. 8 : voir *infra*, « exercices corrigés »). Ces noms entretiennent une relation d'antonymie avec *franchise* et l'adjectif *franc* dont il est dérivé. Issu du francique *frank*, celui-ci qualifie à l'origine une personne de condition libre, par opposition à l'esclave ou au serf. Le mot connaît d'abord une extension de sens et peut signifier, dès le Moyen Âge, « libre », « sans contrainte » ; *franchise* a quant à lui le sens de « liberté » :

Mais il n'a plu aux Dieux me permettre de suivre  
Ma jeune liberté, ni faire que depuis  
Je vesquisse aussi *franc* de travaux et d'ennuis,  
Comme d'ambition j'étais franc et delivre. [...]  
Il leur a plu (hélas) qu'à ce bord étranger  
Je visse ma *franchise* en prison se changer [...] (37, v. 5-8 et 12-13)

Par glissement métonymique, *franc* peut évoquer l'idée de noblesse, dans un sens d'abord social puis moral : il est alors associé à l'idée de générosité, de loyauté, enfin de sincérité. En français contemporain, c'est ce dernier sens qui l'emporte, et le sème de /liberté/ ne subsiste plus que dans certaines expressions figées, issues d'anciens mots composés : « zone franche », « franc de port ».

## 2. Approche synchronique : la dérivation

En synchronie, l'étude d'un mot construit doit conduire à en identifier le mode de formation, puis à analyser les différents éléments (ou morphèmes) qui le constituent : on distinguera donc la base du mot, dont on spécifiera la catégorie grammaticale, des éventuels affixes qui s'y ajoutent ou qui y sont retranchés.

En synchronie, on peut donc considérer comme mot construit toute lexie dans laquelle on peut identifier une base et un ou plusieurs affixes, même s'il s'agit d'un mot emprunté tel quel au latin ou à une autre langue. Par exemple, le mot « immortel » (20, v. 6) hérité du latin *immortalis*, peut pourtant s'analyser comme un mot construit : on peut identifier une double dérivation propre à partir d'une base substantivale, *mort*. Le suffixe *-el* (« relatif à ») s'ajoute au substantif pour construire l'adjectif *mortel*, puis le préfixe privatif *im-*, allomorphe de *in-*, s'ajoute à cet adjectif pour construire *immortel*, signifiant « qui ne peut mourir ».

La formation des mots peut passer par trois principales opérations lexicales : la dérivation propre ou régressive, la dérivation impropre (ou conversion) et la composition. On s'intéressera ici à la dérivation lexicale, opération qui consiste à former une unité lexicale nouvelle soit par l'ajout d'un ou plusieurs affixes (ou morphèmes) à la base d'un mot préexistant, soit par le retranchement d'un suffixe (dérivation régressive). Enfin, on s'intéressera à quelques cas de dérivation impropre, c'est-à-dire de décatégorisation grammaticale d'un mot.

### a. La dérivation propre

La dérivation propre consiste en l'adjonction d'un ou plusieurs affixes (préfixe ou suffixe) à la *base*, c'est-à-dire au « mot d'où vient le dérivé ». La base peut elle-même subir une altération graphique ou phonétique lors de cette opération : le « segment » obtenu, « sans les affixes et éventuellement sans les désinences », peut être désigné comme le *radical* du mot dérivé<sup>1</sup>. La dérivation peut être endocentrique si le mot ainsi construit ne change pas de nature grammaticale, ou exocentrique en cas de changement de catégorie.

- La dérivation préfixale est endocentrique : elle consiste en l'adjonction d'un morphème à gauche du mot, qui permet de modifier le sens de la base sans changement de catégorie grammaticale. Parmi les préfixes, certains sont des morphèmes liés, dépourvus d'existence

1. Sur ces notions, voir Lehmann et Martin-Berthet, 2013, p. 182.

autonome (comme *a-*, *dé-*, *en-*, *in-*, *pré-*, *re-*); d'autres sont des morphèmes libres ou autonomes, issus de prépositions (*entre*, *sur*, *sous*) ou d'adverbes (*bien*, *mal*): « entremêlant » (« À Monsieur d'Avanson », v. 82); « bienvenue » (126, v. 1), « malheureux » (5, v. 14). L'analyse des mots préfixés par des adverbes ou des prépositions pose le problème de la frontière entre dérivation et composition<sup>1</sup>.

Selon l'initiale de la base à laquelle il s'adjoint, le préfixe peut subir une altération phonétique et/ou graphique et présenter des allomorphes: ainsi *im-* dans *im-mortel*, *dés-* dans *dés-ennuyer* (59, v. 13) ou *em-* dans *em-muré* (81, v. 5) constituent respectivement des allomorphes de *in-* (« inconstant », 24, v. 2), *dé-* (« déloger », 88, v. 7) et *en-* (« enamourée », 91, v. 6). En revanche, l'adjonction d'un préfixe n'entraîne pas d'altération de la base.

Parmi les préfixes les plus couramment utilisés, les préfixes dits privatifs, qui inversent le sens du mot qu'ils modifient, figurent en bonne place. La plupart sont encore productifs en français contemporain. *Dé-* et ses allomorphes peuvent s'adjoindre à des verbes, à des noms ou à des adjectifs pour exprimer l'action ou l'état contraires de ceux dénotés par le mot (« desserre », 106, v. 6), ou en inverser le sens (« désennuyer », 59, v. 13; « déplaire », 67, v. 13). Dans certains cas toutefois, le préfixe *dé-/des-* n'a pas une valeur négative, mais il vient renforcer l'idée d'éloignement exprimée par le verbe qu'il modifie, comme dans « déchass(er) » (50, v. 13). *In-* et ses allomorphes expriment la même nuance négative ou privative: ils servent à former de très nombreux adjectifs et adverbes, comme par exemple « inconnu » (16, v. 10), « indigne » (45, v. 13), « inhumain » (50, v. 13). Le préfixe *mé-* (ou son allomorphe *mes-*) n'est plus productif en français contemporain, mais il est couramment utilisé au Moyen Âge et au xvi<sup>e</sup> siècle pour construire des mots de sens péjoratif ou négatif. Il s'adjoint le plus souvent à des bases verbales, plus rarement nominales ou adjectivales. On trouve ainsi les verbes *méprise(r)* (66, v. 1) ou encore *médire* (76, v. 1) et *médisant* (145, v. 13). Enfin, le préfixe *en-*, non privatif, peut marquer l'entrée dans l'état (« endort », 13, v. 6; « ennoblie », 70, v. 3) ou dans un espace délimité, avec une idée de mouvement vers l'intérieur « enclos(e) », 48, v. 12; 96, v. 10 etc.). La dérivation préfixale contribue souvent, dans les *Regrets*, à faire naître des effets d'échos entre deux mots de sens privatif (rime « infertile »/« inutile », 46, v. 12-14), à créer des couples d'antonymes au sein d'un même vers (« Fait qu'en me plaisant trop à chacun je

---

1. Voir A. Lehmann, F. Martin-Berthet, 2008, p. 171-172.